

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

Convocation en date du 12 juin 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2024028

**Objet : Autorisation donnée au  
Président à négocier et signer le  
ou les futurs contrats de prêts**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	37
Pour	30
Contre	6
Abstention	1

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU  
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan  
GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard  
PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc  
THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE  
– Vincent MANCOUSO - André MOINGEON – Max ORSET  
Frédéric TOSEL

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François  
JANNET – Sonia PERI

3CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine  
FRANCOIS

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

CCV : DUPUIT Guy

#### Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### Excusés ayant donnés procuration :

CCPA : Gilbert BOUCHON pouvoir à Vincent MANCOUSO

3CM : Philippe BELAIR pouvoir à Andrée RACCURT



Vu la délibération du 17 septembre 2020 sur les délégations d'attribu

Vu la délibération du 18 juin 2024 autorisant le Président à signer le marché global de performance pour la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et pour la conception, réalisation et exploitation-maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une installation de production d'énergie à partir de CSR

Vu la délibération du 18 juin 2024 portant sur la création et la modification des autorisations de programme et crédits de paiements en dépenses

Vu la délibération du 18 juin 2024 portant sur la création et la modification des autorisations de programme et crédits de paiements en recettes

Vu les caractéristiques des différentes offres de prêts

Vu la note de présentation

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Vice-président finances

Considérant que le comité syndical a autorisé la signature du marché global de performance pour la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et pour la conception, réalisation et exploitation-maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une installation de production d'énergie à partir de CSR ;

Considérant qu'en conséquence, un besoin de financement est nécessaire eu égard à l'insuffisance de la capacité de financement d'ORGANOM ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

Considérant qu'il ressort des caractéristiques des différentes offres de prêts reçues qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à négocier les conditions du ou des futurs contrats de prêt et de signer le ou les futurs contrats de prêt ;

**Le Comité syndical  
Oùï l'exposé du rapporteur  
Après en avoir délibéré  
A 30 voix POUR**

**6 voix CONTRE : M. Orset – V. Mancouso – G. Bouchon – S. Peri – F. Tosel- A. Moingeon**

**1 ABSTENTION : P. Belair**

**Article 1<sup>er</sup> : AUTORISE** le Président à négocier librement les conditions financières du ou des contrats de prêt (taux, durée, périodicité notamment) dans la limite du montant fixé dans la délibération du 18 juin 2024 sur la création et la modification des autorisations de programme et crédits de paiements en recettes puis à signer le contrat de prêt portant sur ses conditions et la demande de réalisation de fonds

**Article 2 : DECIDE** d'inscrire pendant toute la durée du ou des contrats de prêt les montants des remboursement en dépenses obligatoires

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 001-250102365-20240618-D2024028-DE

**Article 4 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Viriat, les ans, mois et jour susdits

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

Yves CRISTIN  
Président

